



Formation amiante sous-section 3 et 4, habilitation électrique, travaux en hauteur,



## 2A FORMATION

# Programme de formation 1<sup>er</sup> Recyclage Opérateur de chantier AMIANTE SS3 Suivant Arrêté du 23 février 2012

### **OBJECTIFS :**

Maintenir et actualiser les savoirs, savoir-faire acquis lors de la formation préalable.

Être capable d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier.

### **Publics concernés :**

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés dans le respect des procédures et le mode opératoire.

### **Pré-requis :**

Avoir une aptitude médicale au poste de travail. Être titulaire d'une attestation de compétence d'opérateur de chantier. Une bonne maîtrise de la langue française. Avoir 18 ans minimum

### **Durée et horaire :** 2 jours soit 14 heures

8h30-12h / 13h30-17h

### **Effectifs de session :**

3 personnes minimum, 8 personnes maximum

### **Résultat visé :**

Délivrance d'une attestation de fin de formations et d'une attestation de compétences d'opérateur de chantier SS3 d'une validité de 3 ans

### **Méthodes pédagogiques et outils :**

- Présentations informatiques
- Plateforme pédagogique avec niveau 1, 2 et 3
- Mise en situation pratique chantiers intérieures et extérieures
- Salle de cours, supports pédagogiques,
- Livret stagiaire
- APR Demi-masque, ventilé et adduction d'air

### **Modalités d'évaluations des acquis de la formation :**

Évaluation théorique QCM (10 questions) et examen pratique mise en situation 20 pts (10min)

### **Accessibilité du public en situation de handicap :**

Lien vers notre site INTERNET [2a-formation.fr](http://2a-formation.fr)

➤ Onglet « ACCESSIBILITE HANDICAP »

### **Compétences du formateur :**

Formateur à la prévention des risques amiante INRS/OPPBTP Sous-section 3

### **Contact :**

Administratif : 04 67 64 19 22

[contact@2a-formation.fr](mailto:contact@2a-formation.fr)

Référent handicap : Romuald GOUNANT

06 03 17 65 68

### **Date :**

Calendrier sur demande (possible via notre site internet)

### **Tarifs :**

715€ HT/Personne

Cette formation s'effectue en Présentiel

### **Lieu de Formation :**

Dans nos locaux à Mauguio 34130 ou à Saint Maximin La Sainte Baume 83470



Formation amiante sous-section 3 et 4, habilitation électrique, travaux en hauteur,



**Programme de formation 1<sup>er</sup>**  
**Recyclage**  
**Opérateur de chantier**  
**AMIANTE SS3**  
**Suivant Arrêté du 23 février 2012**

**Contenu :**

**JOUR 1**

– Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets :  
 cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme.

Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter en cas de  
 doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante.

Dispositions relatives à la surveillance médicale, fiche d'exposition transmise par l'employeur à la médecine  
 du travail et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise.

– Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention risque  
 amiante ; notamment protection des travailleurs, les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et  
 les procédures de contrôle. Les procédures de décontamination du personnel et des équipements.

Les procédures d'entrée et de sortie de zone. Être capable d'utiliser les équipements de protection  
 individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité, durée de port en  
 continu recommandées.

Connaître les durées maximales d'interventions en zone confinée en fonction des conditions de travail et des  
 équipements de protection respiratoire utilisés.

Les risques afférents aux interventions sur les matériaux amianté (risques électriques, risques chimiques,  
 chute de hauteur...) : Dispositions relatives à la surveillance médicale, fiche d'exposition transmise par  
 l'employeur à la médecine du travail., droit de retrait en cas de danger grave et imminent.

Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement. Connaître et être  
 capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la  
 protection des travailleurs et de l'environnement.

Les procédures de décontamination du personnel et des équipements. Les procédures d'entrée et de sortie de  
 zone.



Formation amiante sous-section 3 et 4, habilitation électrique, travaux en hauteur.



**Contenu :**

**JOUR 2**

Rôle des représentants du personnel et prérogative de l'inspection du travail. L'information sur leurs droits individuels et collectifs. Connaître le rôle des équipements de protection collective adaptés.

Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie.

Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.

Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle.

Être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, et d'élimination des déchets ;

Savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.

Evaluation QCM et évaluation pratique